

# Histoire et patrimoine

L'Oribus n° 54 de septembre 2001

## L'abbé Bruneau (Entrammes) : criminel ou victime ?

**D**ans le numéro 54 de *L'Oribus*, Jacques Leconte, avocat honoraire, ancien bâtonnier, a repris l'affaire Bruneau à partir notamment du dossier judiciaire conservé aux Archives départementales. Le 12 juillet 1894, comme le rappelle Catherine Le Guen dans son éditorial, l'abbé Bruneau, vicaire à Entrammes, est reconnu coupable avec préméditation de l'assassinat du curé de la paroisse. L'opinion publique se déchaîne, précise Catherine Le Guen, d'autant plus qu'il s'agit d'une affaire concernant un prêtre, dans une région où les relations entre l'Église et l'État sont particulièrement conflictuelles... L'abbé Bruneau est guillotiné le 30 août 1894, à Laval.

L'affaire Bruneau refait régulièrement surface. Aux premières lignes de l'article de Jacques Leconte, on peut craindre qu'il ne fasse que ressasser l'affaire. C'est lui faire un procès d'intention. De fait, l'auteur exprime d'emblée sa crainte que la justice ne soit rendue « *sous l'empire de la clameur populaire* ». À la lumière de cette crainte, l'article de Jacques Leconte fait trembler : c'est que l'affaire en question se passait il n'y a guère plus d'une centaine d'années, et de plus dans ce pays de Laval. Ces témoins, ces jurés, cette foule qui a assisté avec frénésie à l'exécution, ils pouvaient être nos arrière-grands-parents ou grands-parents...

L'apport de Jacques Leconte, c'est une reprise des faits, de l'instruction, du procès, des différents recours, de l'exécution. Il livre des pièces peu connues comme la lettre que l'abbé Bruneau avait remis au procureur juste avant son exécution, en le priant de « *la remettre au public* », ce que le procureur ne fit pas. En professionnel du droit, Jacques Leconte interroge faits, témoignages, accusations... Il ne porte pas (trop) de jugements, mais nous montre comment une justice peut devenir aveugle. C'est que la justice n'existe pas en soi, mais est soumise à son environnement social.

Après la lecture de l'article, on se gardera de juger trop vite la justice dans tel ou tel pays puisqu'il y a cent ans, en Mayenne, certes dans un contexte spécifique, en tout cas on ne faisait guère mieux.

En démontant les énormes lacunes de l'accusation, Jacques Leconte réussit quasiment à réhabiliter l'abbé Bruneau. Mais pour la justice officielle, l'abbé Bruneau reste un assassin. Jacques Leconte nous met mal à l'aise, mais au-delà de l'affaire en question, nous livre une réflexion sur la justice et sur la société. Au demeurant, le travail de Jacques Leconte appelle peut-être maintenant une analyse socio-historique de l'attitude de la société mayennaise dans cette affaire. Elle ne fut pas neutre...



Bruneau dans sa prison, L'Avenir de la Mayenne, 18 mai 1894

